**Expert pour conseiller une entreprise de transformation du cuir sur les thèmes suivants : Augmentation des ventes, réorganisation et développement du site**

**1. Contexte général**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique

**2. Contexte et objectif de la mission**

Basée dans à Soualem (Casablanca), l’entreprise dans son innovation a développé une machine pour la coloration des matériaux en cuir. La machine n'utilise pas d'eau, ce qui est particulièrement important dans les régions où l'eau est rare. L’entreprise a vendu un petit nombre de ces machines à des manufactures de cuir. L'entreprise teint également elle-même des articles en cuir avec cette machine et vend ces produits à des intermédiaires. L'entreprise dispose du savoir-faire technologique et des connaissances en matière de processus nécessaires, mais comme c'est souvent le cas, il lui manque la capacité libre et la vision extérieure pour planifier systématiquement les prochaines étapes de l'expansion.

**Objectifs de la mission**

Bien que l'entreprise dispose d'un produit innovant et performant, il existe encore un fort potentiel pour faire évoluer le modèle d'entreprise. Actuellement, l'entreprise compte 15-20 employés et souhaite augmenter son chiffre d'affaires de manière significative. Pour ce faire, il convient de rechercher systématiquement de nouvelles opportunités, en particulier du côté des ventes. La structure de l'entreprise doit également être adaptée à l'objectif de croissance. Outre la structure organisationnelle, il faut également se demander quels sont les locaux et la structure industrielle les mieux adaptés à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Pour ce faire, l'entreprise a également besoin d'une expertise externe qui la conseille sur le plan technique et qui participe à la planification et au lancement du processus de développement.

**3. Activités et livrables :**

**Le consultant aidera la structure à :**

**- d'analyser la structure organisationnelle actuelle et d'identifier les potentiels d'amélioration**

**- Analyser la structure industrielle de l'entreprise et évaluer les mesures de réorganisation ou de réorientation de l'espace qui présentent un potentiel d'amélioration.**

**- Évaluer le marché de vente des produits de l'entreprise et identifier les segments de marché concrets avec un potentiel de vente élevé pour l'entreprise (national et international) et développer des propositions pratiques pour les atteindre.**

Comme il s'agit d'une petite entreprise avec un fort potentiel de croissance, il est important de tenir compte des restrictions en termes de ressources et de capacité lors de la mission de conseil. Enfin, l'entreprise évolue dans un marché où son savoir-faire lui permet d'industrialiser les processus artisanaux et de les rendre plus durables.

À l’issue de cette mission le consultant est tenu de remettre les livrables suivants :

Diagnostic initial :

* **Documentation du statu quo** et élaboration des faiblesses, des opportunités, des potentiels et des risques dans le contexte des thèmes de conseil mentionnés précédemment.
* **Identification des écarts :** Une liste précise des éléments à améliorer ou à mettre en place pour répondre aux exigences du marché et du potentiel opérationnel.

Plan d’action :

* **Plan d'action détaillé :** Un document structuré qui définit les actions à mener, les responsables, les délais et les ressources nécessaires pour chaque action.

Le consultant aide également l'entreprise à planifier et à mettre en place les processus de changement convenus.

**4. Durée de réalisation :**

La mission est prévue pour une durée de 20 jours dont 2 jours pour la rédaction des rapports et s’étalera sur une durée maximale de 4 mois.

**5. Profil de l’expert :**

Formation académique : Diplôme d’Ingénieur, Formation en Management ou similaire

Management Consultant avec une expertise de longue date dans le domaine du conseil en organisation, du conseil en distribution et de l'optimisation de la production industrielle.

* Au moins 5 ans d'expérience dans l'optimisation de systèmes de production industrielle (idéalement avec une expérience dans un secteur comparable comme le textile ou l'industrialisation de processus artisanaux.
* Au moins 3 ans d'expérience dans l'analyse des marchés de vente, le positionnement de produits et le développement de stratégies de vente.
* 3 ans d’expérience de conseil en développement organisationnel
* Capacité rédactionnelle de rapports.
* Maitrise des langues française et arabe (parlée et écrite).

Une expérience personnelle de gestion dans un environnement similaire est également un atout pour conseiller le client avec succès dans ses objectifs.

**6. Conditions générales :**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à la GIZ un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.